

## Compte rendu du Conseil Municipal du 6 septembre 2017 à 19h00

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc Sclavon

Le **mercredi 6 septembre 2017** à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence Madame Roberte LAJEUNESSE, Maire de la Commune

Etaient présents :

• **Présents** : *Mesdames*, Alexandra ATANÉ, Annie-Claude BOCQUILLON, Patricia De BOISROLIN, Valérie DERVIN-FROIDEFOND, Roberte LAJEUNESSE, Monique MARTIN, Maguy TÉTARD. *Messieurs* : Jean-Jacques JANNÉ, Daniel QUESNOT, Olivier ROBLET, Jean-Marc SCLAVON.

• **Pouvoirs :**

Jacques COTTEZ a donné pouvoir à Roberte LAJEUNESSE

Jean-Claude JARNY a donné pouvoir à Jean-Jacques JANNÉ

Serge MACADRÉ a donné pouvoir à Olivier ROBLET

Magali MAGA-DALPOS a donné pouvoir à Annie-Claude BOCQUILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire : Jean-Marc SCLAVON a été élu Secrétaire

A 19 heures 00 le quorum étant atteint, Madame Roberte LAJEUNESSE déclare la séance ouverte.

**Rappel de l'ordre du jour :**

1. Modification du tableau des effectifs du personnel de la commune
2. Questions diverses

### 1 – Modification du tableau des effectifs du personnel de la commune

#### 1) Création d'un poste d'Adjoint Technique principal 2<sup>nd</sup>e classe en CDD à compter du 11 septembre 2017

*Le Maire, rappelle à l'assemblée :*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 10 mai 2017,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant néanmoins l'article 3-1<sup>o</sup> de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi non titulaire en raison d'un accroissement temporaire d'activité suite à un départ en retraite, une mise en disponibilité d'un agent, et la suppression des contrats CUI par le gouvernement.

*Le Maire propose à l'assemblée,*

La création d'un emploi (agent technique) relevant de la catégorie C à raison de 35 heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire.

Un niveau d'étude équivalent à CAP Maintenance et entretien de bâtiment, sera requis et une expérience professionnelle similaire serait souhaitée.

L'agent sera rémunéré à l'échelle afférente au grade d'adjoint technique

Filière : Technique, Emploi : technique, Cadre d'emplois : technique, Grade : Adjoint technique

➤ ancien effectif ..... 5

➤ nouvel effectif ..... 6

à compter du 11 septembre 2017

**DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 (charges du personnel) article 6413 (personnel non titulaire).

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

## **2) Création d'un poste d'Adjoint Administratif en CDD à compter du 18 septembre 2017**

*Le Maire, rappelle à l'assemblée :*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 10 mai 2017,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant néanmoins l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi non titulaire en raison d'un accroissement temporaire d'activité suite à un départ en retraite, une mise en disponibilité d'un agent, et la suppression des contrats CUI par le gouvernement.

*Le Maire propose à l'assemblée,*

La création d'un emploi (agent Administratif) relevant de la catégorie C à raison de 30 heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire.

Un niveau d'étude équivalent à un BTS Assistant de manager, sera requis et une expérience professionnelle similaire serait souhaitée.

L'agent sera rémunéré à l'échelle afférente au grade d'adjoint technique

Filière : Administratif, Emploi : administratif, Cadre d'emplois : administratif, Grade : Adjoint administratif

- ancien effectif ..... 1
- nouvel effectif ..... 2

à compter du 18 septembre 2017

**DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 (charges du personnel) article 6413 (personnel non titulaire).

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

## **2 –Questions diverses**

**Mme le Maire informe le conseil :**

- de la nomination d'un commissaire enquêteur, Mr Philippe DELEHAYE, qui vient d'être nommé pour mener à bien l'enquête publique concernant le Plan local d'Urbanisme en cours.
- du diagnostic établi par un expert de l'APAVE, venu le 1er août aux écoles élémentaire et maternelle suite aux mouvements de sols (soulèvement) et murs (fissures) qui ont été constatés début juillet. Rien d'alarmant pour l'heure, il en résulte simplement qu'un second passage pour une étude géotechnique est nécessaire.
- de la venue de la Sté SASVM dans la cour de l'école afin d'y vérifier les quatre regards d'eau pluviale qui s'y trouve et de les remettre en état le cas échéant. (Les derniers travaux s'y afférant remontant à 2003). L'utilité du passage d'une caméra par le SARCT est en questionnement.

**Jean Marc Slavon** annonce qu'il est probable que la programmation les travaux du passage à niveaux soit avancée et qu'ils se réalisent du 29/09/2017 au 02/10/2017.

**Mme le Maire fait part :**

- du sinistre qui s'est produit dans le local garage du Kango. La foudre a frappé lors du dernier orage endommageant fortement le local et notamment le compteur électrique. Fort heureusement le véhicule de la commune qui se trouvait à l'intérieur n'a subi aucun dommage. Les équipes ENEDIS sont intervenues pour réparer les dommages causés sur la ligne aérienne. Une déclaration a été faite à l'assureur (MMA) et un devis demandé à Mr Plé électricien, il s'élève à 2565€.
- de l'achèvement des travaux du SARCT dans la rue d'Etampes, ceux de l'USESA débuteront mi-septembre.
- de la période difficile que la commune a traversé. En cause les violents orages qui se sont abattus, créant des désordres dans plusieurs rues de la commune, écoulement des coteaux des vignes, soulèvement de plaques de regard, etc... Ainsi qu'une semaine après, la rupture d'une canalisation d'eau potable avenue du général de Gaulle.
- de la rétrocession à la commune, par un riverain, d'une parcelle de terrain rue d'Etampes afin d'élargir le trottoir PMR prévu dans le cadre des travaux en cours dans cette rue.
- des effectifs du groupe scolaire suite à la rentrée qui s'est effectuée le lundi 4 septembre soit 121 élèves en élémentaire et 77 en maternelle. 9 élèves étaient présents aux 1ers ateliers du mercredi matin.
- de la venue de deux stagiaires du CFPPA de Verdilly au service espaces verts, à raison de deux jours par semaine, Nicolas Boblique et Axel Delepine.
- donne lecture d'une lettre de remerciement des Anciens combattants de Chierry Blesmes pour l'octroi d'une subvention.
- remercie l'AOLAC, les agents, les élus et les bénévoles pour la qualité de la fête communale et notamment l'organisation de la sécurité.
- informe les élus que le Congrès des Maires de France aura lieu le 21, 22 et 23 novembre, il s'agira du centenaire.

Le prochain conseil est prévu le 5 octobre 2017.

**La séance est levée à 20 h 15.**



**Le MAIRE**

**Madame Roberte LAJEUNESSE**